Le journal du Gers

Date de parution: Le lundi 17 décembre 2018 à 18h00

Article signé par: Roland HOUDAILLE

Adresse url de base: https://www.lejournaldugers.fr/article/31730-travailler-a-la-campagne-au-tiers-lieu-de-riscle

# Travailler à la campagne au tiers-lieu de Riscle

## Grâce au très haut débit d'Internet

Travailler à la campagne au tiers-lieu de Riscle

La majorité des actifs travaillent dans des villes. Ceux qui habitent à la campagne n'ont pas de moyens de transport collectifs pour aller travailler et dépensent donc du temps et de l'argent pour se rendre à leur lieu de travail. De plus, ils sont stressés. Et si, pour des raisons de commodité, beaucoup déménagent pour aller habiter en ville, c'est souvent à contre-cœur.

**La non-mobilité comme atout**

Ces vérités bien connues étant exprimées, Dominique Valentin, fondateur du réseau Relais d'entreprises (1) en tire une conclusion apparemment paradoxale : il est possible de transformer en atout cette non-mobilité des actifs (non agriculteurs) habitant les campagnes. En rapprochant habitat et emploi par la création, à proximité des lieux habités, de tiers-lieux (2) où les actifs peuvent pratiquer le télétravail grâce au très haut débit d'Internet. Avec souplesse. Et, surtout, sans grands déplacements.

**Modalités de création du tiers-lieu**

C'est ce type d'espace que veut créer la Communauté de communes Armagnac-Adour (CCAA) dès 2019, d'après l'intervention de Christophe Terrain (responsable de la commission « développement économique ») le 10 décembre. Le bâtiment existe, c'est celui de l'ancienne perception de Riscle : le droit d'entrée coûtera 3 000 euros à la CCAA. Si un autre tiers-lieu est créé à Aignan, il coûtera 1 500 euros. Il faut ajouter une redevance mensuelle de 160 euros.

Relais d'entreprises fournit l'assistance à la mise en service :

un kit de communication personnalisé,

une page sur son site,

des prospectus de promotion (régulièrement),

un kit de gestion (modèles de contrats etc.),

un plan de communication et l'exploitation des retombées média.

**Les besoins en tiers-lieux dans la CCAA**

Selon les données en possession de la CCAA, parmi les personnes ayant répondu à une enquête, 3 personnes sur 4 ont l'intention d'utiliser l'espace flexible qui sera disponible. Un ou plusieurs jours par semaine. Les locataires potentiels sont au nombre de 15, dont 12,5 pour Riscle et 2,5 pour Aignan.

**Avantages des tiers-lieux**

Selon Véronique Saiter, directrice de la CCAA, le développement du télétravail et l'auto-emploi poussent à la création de tiers-lieux.

Dominique Valentin, avec Relais d'entreprises, développe un projet ambitieux :

soutenir le développement des campagnes : **le tiers-lieu est un outil d'attractivité du territoire,**

améliorer la qualité de vie des actifs en rapprochant habitat et emploi,

diminuer la circulation automobile pour contribuer à la transition énergétique,

diminuer l'absentéisme (5,5 jours/an en moyenne),

accroître les ventes des commerces locaux.

**Principales caractéristiques des tiers-lieux**

**Le tiers-lieu doit être adapté aux besoins spécifiques des actifs de son territoire,**

Le tiers-lieu est accessible 24 h/24 avec une clef, un badge etc.,

Une personne responsable est à proximité,

La luminosité, l'isolation acoustique et l'allure générale doivent faire une bonne impression,

Un bon confort de travail doit être la règle,

il doit y avoir des bureaux individuels et une salle de réunion,

des possibilités de stationnement, un espace d'échange autour de la machine à café,

Une accessibilité aux handicapés.

**Un tiers-lieu, ce n'est pas**

un espace au cœur d'une métropole ou dans une zone industrielle,

un espace dégradé,

un espace ouvert sans bureau individuel.

**Conclusion**

Pour l'observateur, le tiers-lieu a deux avantages sur le télétravail à la maison : il met à disposition des actifs du matériel excellent que tout le monde n'a pas forcément les moyens de financer et il permet des échanges fructueux avec les autres actifs et des entrepreneurs.

(1) Pour en savoir plus : site (http://www.relais-entreprises.fr/). Relais d'entreprises crée un réseau de tiers-lieux. (2) Le domicile est le 1er lieu, l'entreprise, le 2e et le « tiers » lieu, le 3e.

Christophe Terrain pendant son intervention

L'ancienne perception à Riscle